



17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
Téléphone 01 40 60 37 00
Télocopie 01 40 60 37 37
www.ffvoile.org

Commission "sécurité"

août 2009

Info-sécurité 09-08

INFO SECURITE

OPTIMIST

Suite à la demande de la FF Voile, les « Optimist » et leurs versions dérivées navigant dans le cadre des activités de formation organisées par un organisme d'état ou par une structure membre d'une fédération sportive agréée par le ministre chargé des sports, sont autorisés à naviguer jusqu'à 2 milles d'un abri, lorsqu'ils sont encadrés conformément aux articles A322-64 à A322-70 du code du sport.

Cette décision a fait suite à une demande de dérogation de la FF Voile auprès de la commission nationale de sécurité. Décision validée par Monsieur Damien CAZE Directeur des affaires maritime le 16 juillet 2009.

Dominique SERRE

Diffusion :
Le président,
Services : communication, formation
Les membres de la commission.



FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

La F.F.V. est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72